

Les Bornes de La Voie de la 2^{ème} DB

Sous la responsabilité de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque (FMLH), la voie de la 2^e DB regroupe les communes qui ont été libérées par la 2^e DB lors des opérations de libération de 1944 entre la Manche et l'Alsace. Le simple fait d'avoir été traversé **en premier** par les troupes de Leclerc rend la commune éligible. Plus de 130 communes ont rejoint la voie de la 2^e DB. Parmi elles figurent, Alençon, Paris, Strasbourg mais aussi Leurville en Haute Marne avec moins de 100 habitants. Cette appartenance est symbolisée par une borne commémorative (et non kilométrique) du serment de Koufra. Les dimensions sont 1,20 m de haut x 0,60 m de diamètre, sa structure est en résine de type marine.



A. Procédure pour intégrer la voie de la 2^e DB et acquérir une borne du serment de Koufra :

1. La commune adresse officiellement sa demande à la Fondation par courrier (16 rue des petites écuries, 75010 PARIS) ou par email : voiedela2edb@2db-leclerc.fr). La Fondation vérifie l'éligibilité et donne son accord à la commune.
2. La commune adresse alors le « PV des délibérations du Conseil municipal » mentionnant la décision d'acquérir une borne du serment de Koufra.
3. La fabrication de la borne sera alors lancée par la Fondation. La commune sera informée des délais nécessaires. Les commandes trop tardives pourront être reportées à l'année suivante.

B. Coût d'une borne du serment de Koufra

Le prix d'une borne est 2000 € net, départ atelier de notre prestataire qui n'est pas assujéti à la TVA, art. 2938 du CGI. Ce prix ne comprend ni le transport (environ 250€ environ) ni l'installation.

Ce coût pourra, à votre demande, être pris, en partie, en charge par les collectivités départementales, le Souvenir Français ou l'ONAC-VG (contacter les délégués départementaux), les associations nationales (UNC...) ou locales mais aussi les entreprises privées locales.

C. Accompagnement pédagogique de la Borne

- Grâce à un QR code collé sur la borne, le visiteur aura accès à des informations relatant ce qui s'est passé en 1944 au niveau national et local, sous forme de textes, photos et parfois vidéo. Ces données sont gérées et fournies gratuitement par la Fondation avec l'aide des communes
- Deux panneaux pédagogiques peuvent être fournies avec les bornes selon le choix de la commune:
 - o Le premier, appelé « générique », retrace le parcours effectué par la 2^e DB pour libérer la France. Il est offert (coût 200€) par la Fondation à la commune qui n'aura que le prix du transport à assurer (environ 100 €) plus évidemment le support du panneau.
 - o Le deuxième, appelé « spécifique », retrace ce qui s'est passé dans la commune. Après concertation pour le contenu, la mise en forme est assurée par la fondation et validée par la commune. La commune finance seulement le matériel et l'impression (forfait de 200 €) plus le transport (environ 100 €), la Fondation prenant en charge la réalisation de la maquette (coût 200€).



Le panneau générique



Le panneau spécifique

D. Lieu d’implantation de la borne

Les bornes commémoratives sont installées à l’initiative des communes dans un endroit public. A l’expérience, la fondation déconseille les bords de route et sous les arbres, car exigeant un entretien de propreté régulier. Elle recommande une petite place, souvent aux côtés du monument aux morts, à l’entrée ou dans un square, dans tous les cas, un espace permettant l’organisation d’une cérémonie est préconisé... et, si possible, protégé dans un petit enclos et éclairé.

E. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale est organisée par la commune à la date de son choix. La fondation préconise la date anniversaire de la libération de la commune en 1944 et apporte si besoin son aide à l’organisation de la cérémonie, protocole etc... Une note du déroulé de la cérémonie sera adressée comme référence à la commune.

D. Contacts entre la Commune et la Fondation

1. De la commande à la livraison de la borne et des panneaux, l’interlocuteur unique sera le Lt-Col (H) Hervé BLASQUEZ, à l’adresse: voiedela2edb@2db-leclerc.fr et Port : 07 84 23 52 89
2. A partir de la cérémonie inaugurale, un référent régional dont les coordonnées vous seront fournies, sera votre interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne la 2e DB.
3. Pour contacter la Fondation, le tel du secrétariat : 09 65 37 47 06 ou 07 85 93 53 69 et courriel : contact@2db-leclerc.fr



Cossé-le-Vivien (53) en 2021



Leurville (52) en 2021



Escles (88) en 2019